

Procès-verbal de l'Assemblée sectorielle Ovin-Caprin du 16-11-2021 version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle
Responsable de la préparation du document	Christel Daniaux – Laurence Jonart
Date de publication	9/5/2022

II. Après-midi autour des synergies entre ovins et cultures

L'Assemblée Sectorielle ovine et caprine a été précédée d'interventions sur la même thématique que celle de l'Assemblée, à savoir « Synergies entre les moutons et les cultures ». Ces interventions étaient les suivantes :

- Visite des vignes pâturées du Domaine du Chenoy et témoignage au sujet de la mise en place d'une nouvelle pratique de gestion de la vigne, en partenariat avec un éleveur ;
- Conférence « Moutons et cultures, retour sur 5 années d'expériences d'une pratique en plein essor », par Cyril Regibeau

III. Désignation du président de séance et validation du PV de l'AS précédente

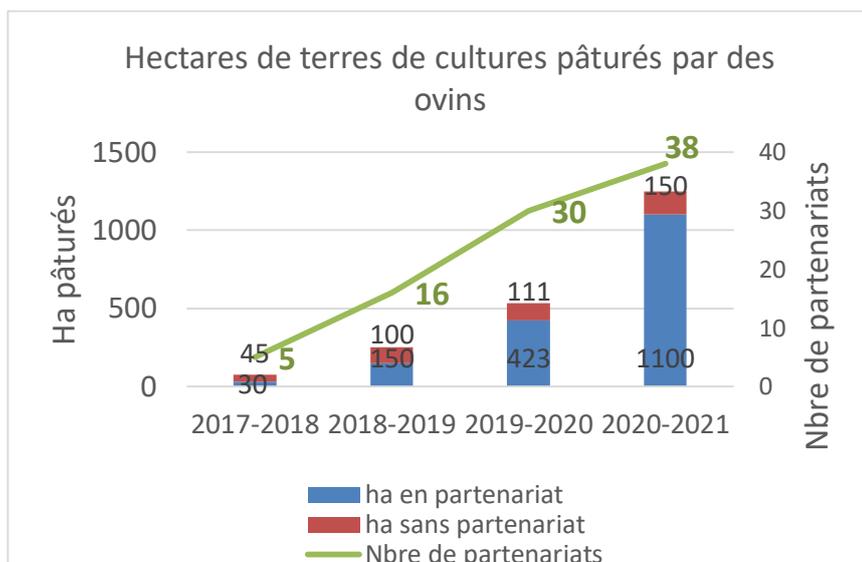
L'ordre du jour est approuvé.

Le PV de la dernière Assemblée sectorielle sur le thème des actualités ovines et caprines est approuvé.

IV. Mouton et agroécologie, un levier pour la filière ovine wallonne ?

Le Plan Stratégique de Développement de la filière ovine s'appuie, dans un de ces axes, sur le développement du lien entre ovins et grandes cultures, entre autres à travers le pâturage des cultures dérobées et autres cultures. Il est rappelé que le premier frein de la filière ovine est le manque d'offre en viande ovine wallonne.

C'est dans ce contexte que deux projets de recherche portant sur le pâturage des cultures dérobées (et plus largement des cultures), DiverImpacts et Serveau, ont été mis en place, respectivement en 2017 et 2019, et courent jusqu'en fin 2021. Le projet DiverImpacts est un projet de recherche européen autour de la diversification ; son cas d'étude wallon est centré sur la pratique du pâturage des cultures en partenariat entre un éleveur ovin et un cultivateur. Dans sa phase initiale, ce cas d'étude ne portait que sur le pâturage des cultures dérobées ; à partir de 2019, pour suivre au mieux les évolutions innovantes mises en place sur le terrain, il s'est élargi à l'ensemble des cultures pâturables. En parallèle de ces projets de recherche, il est montré que la pratique a augmenté de façon exponentielle en Wallonie entre 2017 et 2020.



A ce jour, le pâturage chez autrui en partenariat est devenu un réel levier au développement de l'élevage ovin, avec des exemples d'exploitations dont l'autonomie fourragère repose très largement sur des surfaces non reprises dans leur déclaration de superficie. Quelques exemples wallons de ces exploitations :

- Exemple 1 :
 - 15 ha de surfaces fourragères dont 10 ha de prairies permanentes + 110 ha de cultures dérobées pâturées chez autrui
 - Charge animale interne : 2,74 UGB / ha SF => estimation de la charge réelle avec prise en compte des cultures dérobées : 1 UGB / ha
 - Part de la ration annuelle en fourrages en autonomie alimentaire « externe » : 80 % !
- Exemple 2 :
 - 5,7 ha de surfaces fourragères dont 2,2 ha de prairies permanentes + 45 ha de cultures dérobées pâturées chez autrui + 7 ha de panneaux photovoltaïques pâturés chez autrui
 - Charge animale interne : 3,55 UGB/ ha SF => estimation de la charge réelle avec prise en compte des cultures dérobées : 1 UGB / ha
 - Part de la ration annuelle en fourrages en autonomie alimentaire « externe » : 69 % !

L'autonomie fourragère ne devrait donc plus se réfléchir uniquement à l'échelon de l'exploitation agricole mais bien à l'échelon du territoire.

Face à ce levier que représente le pâturage chez autrui pour le développement de la filière ovine et face aux atouts agroécologiques que peut apporter l'ovin en combinaison avec des systèmes de culture (levier pour améliorer les performances environnementales, économiques et sociétales des modèles agricoles), la Commission Filière Ovine et Caprine a soutenu un positionnement fort de l'ovin dans la prochaine PAC 2023 à travers ces axes :

- Le maintien d'un soutien couplé à l'ovin fort, avec un montant individuel se rapprochant du montant actuel, soit une revalorisation de la part de l'enveloppe du soutien couplé dédiée à l'élevage ovin
- L'incompatibilité d'aides liées à la charge animale de l'exploitation avec de tels systèmes hautement autonomes mais à charge animale apparente élevée
- La prise en compte de nombreuses surfaces pâturées par l'ovin qui ne sont aujourd'hui pas comptabilisées comme surfaces fourragères, ceci aussi bien dans le cas du pâturage chez autrui que dans le cas du pâturage des cultures au sein de l'exploitation. Cette modification est essentielle si les aides doivent reposer sur des critères de charge animale. Il est crucial de ne pas pénaliser des exploitations autonomes en fourrages mais pour lesquelles les paramètres théoriques sont défavorables.
- Proposition de la mise en place d'un éco-régime « service environnemental de l'ovin » valorisant le pâturage chez autrui, par exemple à travers une notion de nombre de « brebis jours »



En marge, il a également été demandé que le pâturage ovin des tournières enherbées puissent être autorisé à partir du 16 juillet. De même qu'un pâturage hivernal de ces tournières, au-delà du 15 octobre, serait pertinent dans le contexte des pratiques ovines.

V. L'enjeu du mouton en agroécologie, la situation en Ile-de-France

Le diaporama de cette conférence, donnée par Valentin Verret, chef de projet grandes cultures et élevage chez Agro'Île (France) est disponible en annexe téléchargeable.

Agro'Île est une association qui a pour objet d'accompagner les changements de pratiques et de valoriser la biodiversité à toutes les strates, de l'herbe à l'arbre, pour améliorer la fertilité des agrosystèmes et la résilience des fermes. Elle promeut entre autres l'agroforesterie et la couverture des sols, auprès des agriculteurs, des collectivités et du grand public, en Ile-de-France. Agro'Île accompagne environ 60 projets agroécologiques dans la région.

Le projet POSCIF (Pâturage Ovin en Système Céréalière en Ile-de-France) de 2018 à 2021

Le projet POSCIF, porté par Agro'Île, se centre sur le pâturage ovin en plaine céréalière, en Ile-de-France. Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, l'Ile-de-France était la première région ovine de France, avec la tradition de la veine pâture. Aujourd'hui, malgré le potentiel de consommation avec la proximité de Paris, l'élevage s'y fait rare et la région détient seulement 0,17 % du cheptel ovin français. Depuis 2015, le cheptel ovin tend à augmenter mais au profit de races non productives (Ouessant, ...) axées sur l'écopâturage, via des sociétés spécialisées.

Le projet POSCIF a cherché à développer des complémentarités entre l'élevage ovin et des porteurs d'enjeux que sont :

- Les céréaliers : pour valoriser les biomasses disponibles dans les parcelles céréalières par pâturage
- Les gestionnaires d'espaces : pour la gestion pastorale / biodiversité

Exemple avec une troupe installée depuis 2015 avec 230 brebis viande et 70 brebis laitières. Sur les 450 ha de surfaces pâturées en 2018, la moitié l'étaient en partenariat. D'avril à août : pâturage de milieux ouverts en forêt de Fontainebleau. De septembre à novembre : pâturage de chaumes, repousses de cultures et adventices. De décembre à novembre : pâturage de couverts végétaux sur une autre ferme. De février à mars : pâturage de repousses.

Les objectifs principaux du projet POSCIF :

1. Constituer un réseau de fermes expérimentant le pâturage en parcelles céréalières
2. Produire des références techniques sur le pâturage de couverts et de cultures en Île-de-France
3. Mesurer et estimer les effets sur la fertilité des sols, sur les cultures et sur les troupeaux
4. Evaluer la durabilité des systèmes testés et concevoir des scénarii d'adoption des pratiques à plus large échelle dans le territoire

Résultats du projet POSCIF pour le pâturage des couverts

Le projet POSCIF a mené 28 essais en parcelles d'agriculteurs en 3 ans sur le pâturage des couverts.

Principaux résultats :

- En moyenne, 2,4 tonnes de MS / ha de couverts disponibles
- 52 % de la biomasse a été consommée, soit en moyenne 1,3 TMS /ha mangé par la brebis ; la consommation était moindre lorsque le couvert donnait plus de 3 TMS /ha



- -62 % de limaces après pâturage (mangées par les brebis, piétinées, ...). La réduction observée de la population de limaces est un des intérêts les plus mis en avant par les céréaliers comme atout de la pratique (aussi réduction de la population de mulots ; pas de quantification pour ce paramètre).
 - Une charge instantanée de 500 brebis / ha / jour permet une mortalité de ~ 50 % des limaces
 - Une étude menée par Ferguson en 1988 a montré qu'une charge instantanée de 1500 brebis/ ha / jour conduisait à une mortalité de 90 % de limaces, soit un effet équivalent à un traitement phytosanitaire
- Pas d'effet marqué sur la compaction du sol, bien qu'un léger tassement soit observé au niveau de l'horizon de surface (dans les 8 premiers centimètres du profil)
- Risque de lessivage de l'azote très faible par rapport à du broyage, risque proche de 0.
- Impact positif du point de vue fertilisation (en termes d'azote), même si cela reste faible
- Léger gain en rendement du maïs grain de la culture suivante : +2,4 % (car relargage d'azote mais aussi gain en eau). Il faut noter que cette tendance est non statistiquement significative.
- En termes de dynamique du carbone, au niveau du bilan sur la rotation, avec un couvert pâturé tous les 4 ans, la différence en termes de restitution de carbone au sol entre un couvert pâturé et un couvert broyé est négligeable.
- Effet positif sur la biodiversité : retour d'insectes (bousiers, mouches, coprophages) et donc, à terme, retour de populations d'oiseaux plus diversifiées
- Atouts sociaux : coopération entre agriculteurs et regard très positif du grand public sur la pratique
- Diminution de la consommation de gasoil et de l'utilisation du tracteur pour le céréalier

Résultats du projet POSCIF pour le pâturage des céréales d'hiver

Le pâturage des céréales vise à :

- Nettoyer les céréales (adventices et maladies)
- Favoriser le tallage, réduire les pailles
- Stimuler la reprise de végétation
- Valoriser un peu de biomasse

Globalement, le pâturage ovin des céréales d'hiver présente un **fort potentiel pour le céréalier**, avec un gain de rendement en céréales qui est observé en conditions favorables, entre autres grâce à la réduction des maladies foliaires, à la réduction de la verse et à la repousse rapide des feuilles après pâturage. Une perte de rendement en céréales ne peut toutefois pas être exclue, notamment en cas de pâturage après le stade de montaison ou en cas de stress hydrique ou thermique à la floraison.

Pour l'éleveur, le pâturage des céréales a un **intérêt plus limité** : c'est assez peu de biomasse et, qui plus est, une biomasse peu diversifiée, soit un risque de développer des troubles alimentaires (hypocalcémie).

Le projet POSCIF a mené 18 essais de céréales pâturées. Principaux résultats des essais :

- Pas de différence en rendement pour les céréales pâturées versus non pâturées, en moyenne. Mais le stade auquel les céréales sont pâturées est très important. Un lien direct est observé entre le stade de pâturage et l'impact sur le rendement. Idéalement, la céréale doit être pâturée avant la fin du tallage, soit une période idéale de pâturage qui se situe de mi-janvier à mi-février. Un pâturage lors du stade de montaison a un impact négatif sur le rendement en céréale.
- Très faible réduction de la hauteur de paille (- 2 cm), soit un atout éventuel pour réduire les risques de verse
- Forte réduction de l'attaque des maladies mesurée à la floraison des blés : - 56 % de nécrose foliaire à la floraison
- Légère perte de la teneur en protéines mais impact à creuser



- Pas d'effet sur la portance du sol, sauf si conditions météo très mauvaises (importance de faire preuve de « bon sens »)
- Pas d'effet nettoyant sur les adventices

Autres éléments du projet POSCIF

Le projet a étudié le bien-être animal lors du pâturage des couverts. L'état corporel de 1000 brebis a été noté entre 2018 et 2020 ; en moyenne cette note d'état était favorable sur les brebis. Les paramètres de bien-être animal mesurés étaient très bons. Les taux de parasitisme observés étaient très faibles.

Le projet POSCIF a montré qu'il était possible de « **nourrir 1 brebis avec 1 ha de parcelle céréalière (couverts, céréales, chaumes) de septembre à mars** »

Le pâturage des luzernières commence à être envisagé, la première coupe de luzerne étant souvent broyée car trop sale. Un pâturage ovin peut donc être mis en place jusque début juin (en étant vigilant par rapport au risque de météorisation chez les ovins).

POSCIF a développé le jeu « Ovi'Plaine » à l'attention des porteurs de projet de partenariat éleveur-céréalière. Ce jeu permet la co-construction d'un parcours de pâturage itinérant, en modulant entre autres la disponibilité en biomasse (mauvaises ou bonnes conditions météo). Cette co-construction peut par exemple s'envisager entre 1 futur berger itinérant et 5 céréalières.

Questions de l'Assemblée sur l'exposé

Q : Est-ce que la maturité des céréales est décalée suite au pâturage précoce ?

R : Oui, c'est décalé de quelques jours, d'une semaine au plus. Et sur la floraison du colza, le décalage est d'une semaine également

Q : Avez-vous étudié le scénario d'un problème sanitaire interdisant le déplacement d'animaux ?

R : Non, cela n'a pas été étudié

Q : Au niveau du bien-être animal, nous sommes, parfois, confrontés à des plaintes de citoyens car il n'y a pas d'abri. Avez-vous, en Ile-de-France, 1) les mêmes problèmes de plaintes ? 2) Est-ce que vous vous êtes posé la question et êtes-vous allé plus loin sur la question des abris ?

R : Un groupe a réfléchi à ce qui s'appelle l'Ovi Fresh (système de parasol sur remorque) pour les périodes ensoleillées. Concernant les plaintes, nous en avons en période de neige. Mais, il s'agit plus de questions que de plaintes. Nous expliquons, alors, que les moutons ont de la laine et que celle-ci est leur manteau naturel. Il n'y a alors pas de problème. De plus, la température minimale de confort du mouton est de -8°.

Si la température est en-dessous de -8°, les éleveurs déplacent les troupeaux vers des parcelles avec bosquets pour qu'ils puissent se mettre à l'abri. On sensibilise et accompagne également les éleveurs pour la plantation d'arbres.

VI. Promotion (APAQW) 2022

Les cotisations du secteur s'élèvent à ±7.000 €. ± 3.000 € de ce montant servent pour des actions sectorielles, le reste étant dédié à des actions plus transversales (Viande de Chez Nous, Je cuisine local). Les actions de promotion ont été et seront approfondies avec la Commission Filière Ovine et Caprine

Les actions génériques « Viande de Chez Nous » prévues pour l'année 2022 :

- Sensibilisation à l'origine de la viande (spot TV)



- Calendrier « pompier » d'éleveurs
- Différentes actions de sensibilisation de la Fédération des Bouchers
- Barbecue pour journalistes

Les actions sectorielles prévues pour l'année 2022 :

- Distinguer les types de viande dans les outils de communication / géoréférencement
- Remise en avant de capsules vidéos agneau existantes sur RTBF Auvio

Des actions transversales seront également menées à travers la campagne « Je cuisine local ».

Aucun participant ne fait de remarque par rapport aux actions de promotion.

VII. Divers

Il est rappelé l'existence du **label Prix Juste**, mis en place par le Collège des Producteurs et qui permet d'assurer une rémunération correcte au producteur. Ce label, créé en 2018, a été octroyé à 620 producteurs, pour 200 produits concernés ; 25% des dossiers certifiés prix juste concernent des produits certifiés bio.

Actuellement, aucun produit ovin ni caprin n'est certifié Prix Juste alors que l'ensemble des autres secteurs de production présentent des produits Prix Juste. Il serait porteur pour les producteurs ovins et caprins de s'intéresser à ce label.